Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022 Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_01-DE

#### **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### OBJET: Taxe d'aménagement - Répartition entre communes et EPCI

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Maric MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didicr ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thicrry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Rosclync RIOS, Françoisc RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,

Monsieur le Président expose que jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire.

Les communes membres, ayant institué un taux de taxe d'aménagement, et la communauté de communes doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité.

Pour l'année 2022 : lorsque la taxe a déjà été instituée, la commune et l'EPCI doivent définir par délibérations concordantes les reversements du produit de la taxe de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité avant fin décembre 2022.

En effet, les produits de taxe d'urbanisme doivent être affectés en section communes ou des EPCI en application de l'article L.331-2 du code de l ID: 011-200035707-20221019-D202210\_01-DE d'application immédiate à partir du 1er janvier 2022.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022 Affiché le

Il est proposé au conseil communautaire :

D'adopter le principe de reversement de 80 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes pour la zone d'activité intercommunale économique de Bram par la commune de Bram. La commune de Bram conservera les 20 % de taxe d'aménagement restants relatifs à cette zone d'activité économique. En dehors de la zone d'activité économique intercommunale de Bram la répartition proposée est la suivante 0 % pour la communauté de communes et 100 % pour les communes.

De décider que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022.

D'autoriser le Président ou son délégataire à signer la convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante.

D'autoriser le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

ADOPTE le principe de reversement de 80 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes pour la zone d'activité intercommunale économique de Bram par la commune de Bram. La commune de Bram conservera les 20 % de taxe d'aménagement restants relatifs à cette zone d'activité économique. En dehors de la zone d'activité économique intercommunale de Bram la répartition proposée est la suivante 0 % pour la communauté de communes et 100 % pour les communes.

**DECIDE** que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022.

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer toutes conventions, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement avec chaque commune concernée, et ayant délibéré de manière concordante.

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Pierre CAZAL

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_02-DE

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### OBJET : Désignation d'un délégué -Syndicat du Fresquel

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire: treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012321-0003 du 19 décembre 2012 portant statuts de la communauté, conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du syndicat du Fresquel,

Vu le déménagement et la démission de Monsieur Jean-Michel MARIN

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que les statuts du syndicat du Fresquel prévoient que :

- le nombre de membres au scin du conscil d'administration pour la communauté de communes et de 17 titulaires et 17 suppléants,

- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en

Affiché le ID : 011-200035707-20221019-D202210 02-DE

Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel MARIN suppléant, sur proposition de la communaute de Villepinte, il est proposé au conseil communautaire de nommer sur le poste de suppléant vacant Monsieur Hervé LARIAU

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DESIGNE en tant que représentants de la communauté les élus suivants :

Suppléant(s)  Michel TANDOU
Michel TANDOU
Raymond JOSSE
Véronique FERRAND
Jean-Marc ESTREM
Marylise ROUQUET
Hervé LARIAU
Michel ANRIC
Michèle Ertlen
Jérôme DARFEUILLE
Aurélien PASSEMAR
Ghislaine LAGUZOU
Serge CAZENAVE
Pierre SELARIES
Philippe GAMET
Serge PEROTTO
Julien JACQUOT
Graziella FOURNEAU

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_02-DE

Le secrétaire d

Le Prés dent

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10 / 2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Le Président

André VIOLA.

			14	
8				
ē.				
i,				
ř.				
ž.				
ē.				

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Recu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_03-DE

# EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

## OBJET : Ecole intercommunale des arts - convention avec la Mairie de Villesiscle

L'An deux mille vingt deux,

Le dix-neuf octobre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCO, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Avant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON **MEJEAN** 

Dans le cadre de la valorisation de sa politique culturelle en faveur des jeunes « aider les parents et participer à l'éveil à la culture de leurs enfants », la commune de Villesiscle souhaite s'engager dans une convention avec la communauté de communes afin de prendre en charge 20 € par enfant pour une inscription à l'école des Arts. La communauté de communes s'engage à déduire le montant du coupon de 20 € arrêté par la commune en début d'année scolaire, après que cette dernière ait procédé à la vérification de l'éligibilité du bénéficiaire. La communauté de communes adressera une facture globale à la commune, qui procédera ensuite au paiement.

Il est proposé au conseil communautaire de valider cette proposition et d'autoriser le Président à signer la convention, tout document relatif à cette affaire, et à émettre les titres de recettes correspondants.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

# APPROUVE la proposition ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_03-DE

AUTORISE le Président à signer la convention, tout document relatif à cette affaire, et à émettre les titres de recettes correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10 / 2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Affichė le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_04BIS-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE - LAURAGAIS - MALEPERE »

#### **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

## OBJET: Subvention de fonctionnement - Pour que vive la Piège

L'An deux mille vingt deux Le dix-neuf octobre Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère », Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA, Sous la présidence de M. André VIOLA

<u>Date de Convocation du Conseil Communautaire</u>: treize octobre 2022 Secrétaire de séance: M Pierre CAZAL

Présents: Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Loïc ALBERT sort et ne prend pas part au vote.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu la demande de subvention de l'association pour que vive la Piège,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de valider l'attribution d'une subvention de 6000 € à l'association « Pour que vive la Piège » afin de les aider à organiser le salon de l'agriculture défavorisée, et notamment les différentes actions visant à préserver l'élevage sur le territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à l'unanimité après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 27/10/2022 Reçu en préfecture le 27/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_04BIS-DE

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 6000 € à l'association « Pour que vive la Piège » afin de les aider à organiser le salon de l'agriculture défavorisée, et notamment les différentes actions visant à préserver l'élevage sur le territoire,

AUTORISE le Président à signer toutes conventions de partenariat avec l'association concernée et à mandater les subventions et cotisations ci-dessus évoquées, dans la limite des crédits inscrits au budget (Chapitre 65).

DIT que ces crédits sont prévus au budget principal 2022 chapitre 65,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Prés dent

André VIOLA

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10 / 2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Le Prés dent

André VIOLA.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_05-DE

# **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### OBJET: Demande de subventions eau et assainissement 2023

L'An deux mille vingt deux,

Le dix-neuf octobre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'engager les opérations ci-après en matière d'eau et d'assainissement, ainsi que leur plan de financement.

Eau potable:

Opération	Montant (y compris AMO- MOe)	DETR	Subventions Agences de l'eau (70%)	Subventions Département (10%)	Montant autofinancement
Villepinte - Rue de la Liberté	128 547 €HT	0	89 983 €	12 855 €	25 709 €HT
Villepinte - Rue Corneille / Rue du Treil / Place Révolution	90 388 €HT	0	63 272 €	9 039 €	18 077 €HT
Villepinte - Rue Arago / Jean-Jacques Rousseau	79 788 €HT	0	55 852 €	7 979 €	15 957 €HT

				Envoyé en préfecture	
Villepinte - Rue Courbet	105 087 €HT	0	73 561 €	Reçu en préfecture le Affiché le	24/10/2022
Villepinte - Rue Egalité / Léon Blum	67 247 €HT	0	47 073 €		0221019-D202210_05-DE
Villepinte – Chemin du Moulin à eau	59 379 €HT	0	41 565 €	5 938 €	11 876 €HT
Villepinte – Route de Villespy	107 199 €HT	0	75 039 €	10 720 €	21 440 €HT
Pexiora - Rue des Pénitents	93 959 €HT	0	65 771 €	9 396 €	18 792 €HT
Villespy - Chemin du Château d'eau	122 196 €HT	0	85 537 €	12 220 €	24 439 €HT
Villespy - Rue de la Ville / Place des Ecoles	88 816 €HT	0	62 171 €	8 882 €	17 763 €HT
Villespy - Rue du Four	70 923 €HT	0	49 646 €	7 092 €	14 185 €HT
Villespy - Rue de l'Eglise	55 408 €HT	0	38 785 €	5 541 €	11 082 €HT
Villespy - Rue des Cannelles / Impasse du Château	135 061 €HT	0	94 542 €	13 506 €	27 013 €HT

#### Assainissement:

Opération	Montant (y compris AMO- MOe)	DETR	Subventions Agences de l'eau (70%)	Subventions Département (10%)	Montant autofinancement
Bram - Rue des Fleurs	461 002 €HT	0	322 702 €	46 100 €	92 200 €HT
Bram - Rue Notre Dame	276 000 €HT	0	193 200 €	27 600 €	55 200,00 €HT
Cenne Monestiés - Mise en séparatif Tranche 2	254 000 €HT	0	177 800 €	25 400 €	50 800,00 €HT

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'opportunité des opérations projetées et d'autoriser le président à solliciter les financements des différents partenaires : Etat, Agences de l'Eau et Département.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE les dossiers présentés pour un montant total de 2 194 999 € H.T.

**SOLLICITE** les subventions aux taux ci-dessus mentionnés auprès des Agences de l'Eau, de l'Etat et du Département de l'Aude,

AUTORISE le Président à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, marchés et documents liés à ces projets ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Pierre CAZAI

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10 / 2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_05-DE

Le Président

André VIOLA

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_06-DE

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### OBJET : Demande de subventions travaux de voirie 2023

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Monsieur le Président présente aux membres du conseil le dossier récapitulatif concernant les travaux de voirie du programme 2023, dont le montant global s'élève à 636 041.32 € T.T.C.

Ce programme de voirie ayant reçu un avis favorable de la commission voirie, Monsieur le Président demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'approbation technique de l'opération et de demander un cofinancement de la part du Conseil Départemental et de la Préfecture (D.E.T.R.).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier présenté pour un montant total de 636 041.32 € T.T.C.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_06-DE

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental, sur la précité, soit la somme de 159 010.33 €, avec un démarrage anticipé.

**SOLLICITE** une D.E.T.R., sur la base de 20% du montant H.T. précité, soit la somme de 106 006.89 €, avec un démarrage anticipé.

AUTORISE le Président à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, marchés et documents liés à ces projets ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

André VIOLA.

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10 / 2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Le Prés dent

André VIOLA.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_07-DE

#### **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### OBJET : Demande de subventions - rénovation de l'éclairage public de la ZA Bram

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

L'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour les collectivités audoises. L'éclairage public représente 41% de la facture d'électricité (2<sup>nd</sup> poste après le bâtiment) au niveau national.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_07-DE

2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Infor

3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN.

Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40% du budget total de la mission pour les communes classées rurales (au titre du régime FACE) et à hauteur de 60% pour les communes classées urbaines et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Des frais de gestion et d'accompagnement du SYADEN seront appliqués à hauteur de 5% du montant HT de la facture. Les collectivités s'acquittent du montant de leur participation suite au rendu du diagnostic éclairage public.

Le montant estimatif du coût de la mission diagnostic éclairage public est détaillé dans le bulletin d'adhésion ci-joint.

Le SYADEN se charge de monter les éventuels dossiers de demande de subvention pour ces opérations.

L'exposé fait,

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

APPROUVE le projet présenté

DECIDE de l'adhésion à la prestation de diagnostic en éclairage public du SYADEN;

**DESIGNE** Mme QUENTIN AUDE en qualité de référent de la commune pour le suivi de la mission diagnostic en éclairage public ;

**AUTORISE** le SYADEN à accéder à l'ensemble des données de facturations et de consommations des différents comptages liés à l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

AUTORISE Monsieur le président à demander le montant maximum de subvention pour les travaux, à déposer tout dossier de demande de subvention, à signer tout document relatif à cette affaire, à lancer les procédures de marché pour la consultation des prestataires pour les études et travaux, à engager les dépenses correspondantes sans limite de montant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10 / 2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022



Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_08-DE

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

## OBJET : Demande de subventions - Entretien, balisage et équipement des entiers de randonnée

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée l'estimation du coût des travaux d'entretien et d'aménagement des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire pour l'année 2023.

Il est proposé de solliciter auprès du Département une subvention à hauteur :

- de 60% des travaux projetés pour l'entretien et le balisage.
- de 60% pour l'achat d'une station de gonflage et la création de deux panneaux d'information pour les usagers de la Voie Verte à Montréal.
- de 80% pour la réédition des brochures de communisation randonnée vtt et pédestre.

A ce titre, le tableau récapitulatif suivant est présenté:

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_08-DE

	SECTEUR VIIIA	savary/Fanjeaux	
Sentiers	Sur proposition de prix de l'entreprise	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Les Dédales du Temps		1 050.00€	630.00€
Le Sentier des Orchidées	Entretien : SARL Actiforest	1 775.00€	1 065.00€
Bois de la Hille et Mont Carrière / Fount Picou	JAINE Actiforest	1 750.00€	1 050.00€
	SECTEUR Ce	nne-Monestiès	
Sentier	Sur proposition de prix de l'entreprise	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Au Fil de l'Eau et des Moulins	Entretien : SARL Actiforest	375.00€	225.00€
	SECTE	UR Piège	
Sentier	Sur proposition de prix de l'entreprise	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Sentier historique de Laurac le Grand	Entretien et balisage : SARL Actiforest	770.70€	462.42€
Sentier du Dessin et des. Chapelles de la Plège	Entretien : SARL Actiforest	1 925.00€	1 155.00€
La Campagne d'aujourd'hui et d'hier	Entretien : SARL Actiforest	1 000.00€	600.00€
	SECTEUR	Montréalais	
Sentiers	Sur proposition de prix de l'entreprise	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Le Chemin de Dominique	Entretien : SARL Actiforest	3 650.00€	2 190.00€
Le Sentier botanique et sa variante	Entretien et balisage : SARL Actiforest	1 163.30€	697.80€

**ENTRETIEN/BALISAGE 2023** 

			Envoyé en préfecture le 21/10/2022  Reçu en préfecture le 24/10/2022
Sentiers	Sur proposition de prix de l'entreprise	Montant H.T.	Affiché le 9: 15 vention 90: 10: 011-200035707-20221019-D202210_08-DE
Paysages et Vignobles en Bas-Razès	Entretien : SARL Actiforest	2 425.00€	1 455.00€
Le Sentier des Crêtes	Entretien et balisage : SARL Actiforest	1 973.00€	1 183.80€
	SECTEUR F	onters du Razès	
Sentier	Sur proposition de prix de l'entreprise	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Boucle du Petit Saint- Christol	Entretien et balisage : SARL Actiforest	1 597.00€	958.20€
	SENTIERS '	TERRITORIAUX	
Sentiers	Sur proposition de prix de l'entreprise	Montant H.T.	Subvention sollicitée
Le Tour du Lauragais	Entretien et balisage : SARL Actiforest	11675.00€	7 005.00€
Les Collines du vent	Entration	6 850.00€	4 110.00€
Espace VTT « Vallons de l'Autan »	Entretien : SARL Actiforest	8 375.00€	5 025.00€
	TOTAL	46 354.00€	27 812.42€

AMENAGEMENT/EQUIPEMENT/SIGALETIQUE 2023						
	Sur proposition de prix de l'entreprise	Montant H.T.	Subvention sollicitée			
Poste de gonflage vélo	Altinnova	1 623.00€	973.80€			
Edition du TravelPlan VTT Les Vallones de l'Autan	Intertrace	2 380.00€	1 904.00€			
Edition de la carte « Balades et randonnées au Cœur des Collines cathares »	Paléoscènes	2 945.00€	2 356.00€			
Panneaux Informatifs Voie Verte	Intertrace	3 260.00€	1 956.00€			

10 208.00€

7 189.80€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

TOTAL

APPROUVE les propositions ci-dessus énoncées,

# SOLLICITE à ce titre une subvention dont le montant total s'élè

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_08-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le President

André VIOLA

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10/2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

e Prés dent

André VIOLA.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_09-DE

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

# OBJET : Demande de subventions extension du siège de la ccplm

L'An deux mille vingt deux,

Le dix-neuf octobre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Monsieur Le président expose au conseil communautaire qu'une étude de faisabilité a été commandée afin d'étudier les possibilités techniques d'extension du siège de la communauté de communes, de définir une enveloppe budgétaire, des surfaces, des espaces d'accueil, des postes potentiels supplémentaires.

L'objectif de cette étude est de permettre à la communauté de communes de poursuivre son évolution en garantissant le service pour tous, en maintenant des services de proximité en cœur de ville facilement accessibles, en accompagnant le développement des services de proximité à la population, le respect de la confidentialité des échanges avec le public, tout en montrant l'exemple en termes de transition écologique dans la gestion du patrimoine public. La solution s'appuie sur une évolution d'un bâtiment existant et des réorganisations d'espaces d'accueil, plutôt que sur une construction nouvelle consommatrice d'espace qui entrainerait de nouvelles imperméabilisations des sols.

L'accueil du siège qui présente des problématiques en termes d'accessibilité, de confidentialité et d'attente ne répond pas au cahier des charge de la Maison France Services (accueil de 1ier niveau, confidentialité ...), le bâtiment ne permet pas l'accueil des administrés dans les meilleures conditions, et il montre depuis un moment des limites en termes d'évolution des services.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Le projet présenté prévoit un agrandissement et une réorganisation de France Services pour une surface de 143.28 M2. Le coût estimatif du projet est de 316 572 € HT.

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_09-DE

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce projet, d'autoriser le président à demander une subvention DETR (ou DSIL ou FNADT) pour ce projet à hauteur de 30 % du coût du projet (94 972 €), une demande de financement au département de l'Aude pour 30 % du coût du projet (94 972 €), à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, marchés et documents liés à ce projet et réaliser les demandes de démarrage anticipé aux différents financeurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

APPROUVE le projet présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à demander une subvention DETR (ou DSIL ou FNADT) pour ce projet à hauteur de 30 % du coût du projet soit (94 972 €),

AUTORISE Monsieur le Président à demander au département de l'Aude une subvention pour 30 % du coût du projet soit (94 972 €),

AUTORISE Monsieur le Président à lancer les procédures et à signer toutes les pièces administratives, marchés et documents liés à ce projet, à réaliser les demandes de démarrage anticipé aux différents financeurs et à engager toute dépenses relatives à ce projet sans limite de montant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Pierre CAZAI

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10/2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_10BIS-DE

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGA

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

# OBJET : Convention financière - Projet urbain partenarial avec la commune de Brézilhac

L'An deux mille vingt deux
Le dix-neuf octobre
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,
Sous la présidence de M. André VIOLA

<u>Date de Convocation du Conseil Communautaire :</u> treize octobre 2022 <u>Sccrétaire de séance :</u> M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Annc-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire II est présenté au conseil communautaire deux opérations d'aménagement au lieu Las Planos sur la commune de Brézilhac, parcelles B863-598-866-867-868-869 appartenant à des particuliers.

La commune de Brézilhac a mis en place un projet urbain partenarial (PUP) pour cette extension du réseau d'assainissement d'environ 70 mètres linéaires d'un montant de 14 484 € HT (approuvé par délibération n°DE\_014\_2022, en date du 14 septembre 2022).

Le PUP est conclu entre la collectivité compétente en matière d'urbanisme, à savoir la commune de Brézilhac, et les propriétaires des parcelles concernées et définit le montant et les modalités des participations financières des propriétaires.

Afin de faciliter la réalisation de cette opération, il est proposé au conseil communautaire :

Envoyé en préfecture le 28/10/2022 Reçu en préfecture le 28/10/2022

• D'approuver une convention financière de reversement du m Affiché le d'assainissement par la commune de Brézilhac à la CCPLM qui relicion de Brézilhac de Brézilh

- D'autoriser le Président à signer la convention, et tout document relatif à cette affaire.
- D'autoriser le Président à engager toute dépense et recouvrer toute recette nécessaire à la finalisation de cette opération.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention financière de reversement du montant de l'extension du réseau d'assainissement par la commune de Brézilhac à la CCPLM qui réalisera les réseaux.

AUTORISE le Président à signer la convention, et tout document relatif à cette affaire.

AUTORISE le Président à engager toute dépense et recouvrer toute recette nécessaire à la finalisation de cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28/10 / 2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 28/10/2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Recu en préfecture le 28/10/2022

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_11BIS-DE

# **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### OBJET : Audit des bâtiments crèche de Bram et et de Montréal

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURAGA

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thicrry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON **MEJEAN** 

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Communautaire l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met à disposition et finance en partie, conformément à la délibération n°2020-60 du 22 septembre 2020 du Comité Syndical, des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics afin de contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités et établissements
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

Ainsi le SYADEN propose à la communauté de communes de réaliser un audit énergétique sur deux bâtiments ciblés et considérés comme éncrgivore : Crèche de Bram - 60 Rue Bonrepos - 11150 Bram et Crèche Montréal – Rue des Moulins – 11290 Montréal.

Les objectifs principaux pour les bâtiments audités sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 28/10/2022 Reçu en préfecture le 28/10/2022

- Chiffrer les coûts actuels des énergies consommés et leurs évolution Affiché le

Chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique poss ID: 011-200035707-20221019-D202210\_11BIS-DE

- Déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations apportées
- Estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique

L'objectif de cette étude d'audit énergétique est donc de pouvoir planifier et budgéter la réalisation des travaux de rénovation énergétique. Ainsi, la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'étude. La collectivité doit notamment fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission.

La décomposition des coûts de la mission est la suivante :

Part prise en charge par le SYADEN	Part prise en charge par la collectivité
50%	50%*
*La collectivité aura à de la prestation.	à sa charge un maximum de 50%

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de missionner le SYADEN pour réaliser un audit énergétique des crèches de Bram et Montréal ;
- **AUTORISE** le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission ACTEE sur les bâtiments sélectionnés de son patrimoine dans le cadre cette mission
- **DÉSIGNE** Mme QUENTIN Aude en qualité de référent(e) de la commune pour le suivi du projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toute demandes de subventions auprès de financeurs potentiels pour la réalisation des études et des travaux

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

André VIOLA

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 28/10 /2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 28/10/2022

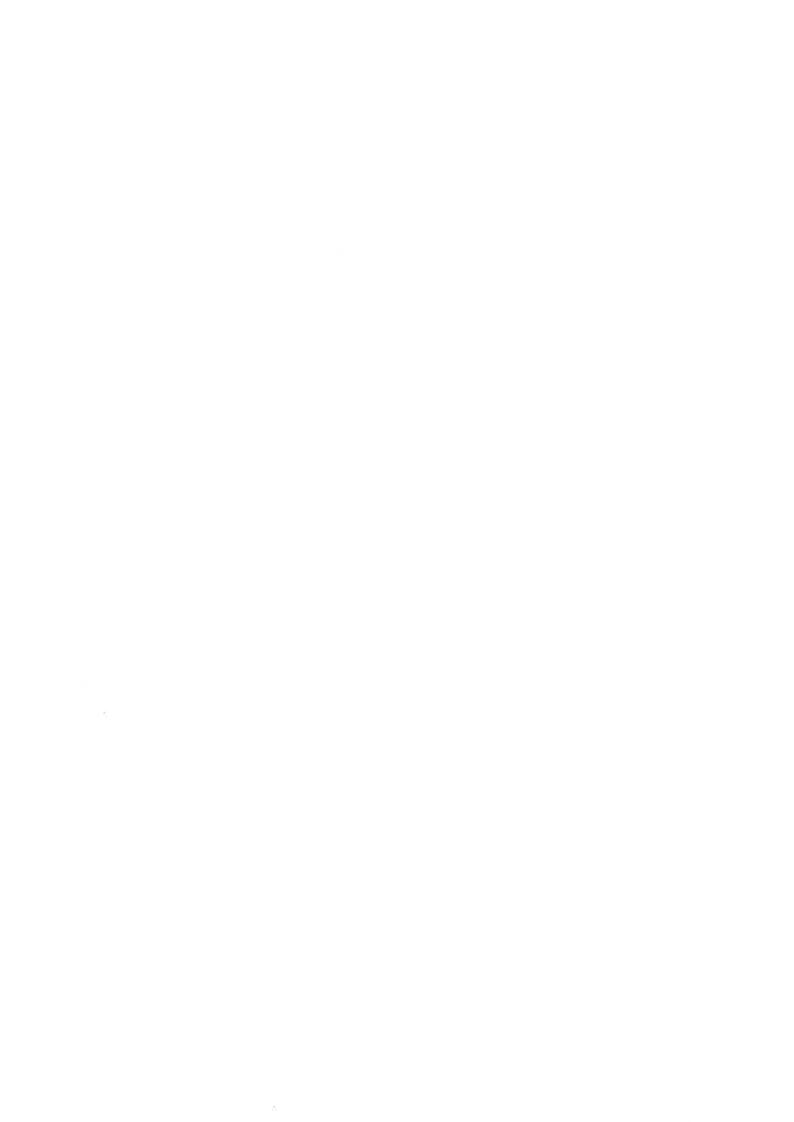
Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Affiché le

Le Pr D: 011-200035707-20221019-D202210\_11BIS-DE

Andre VIOLA.



Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_12-DE

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### OBJET: Chantiers d'insertion: campagne 2023

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le renouvellement des conventionnements avec le conseil départemental sur cette opération, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) pour l'équipe 1, du plan départemental d'insertion (PDI) et la DIRECCTE, pour l'Accompagnement Chantier Insertion (ACI), pour les équipes 1 et 2.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le renouvellement des conventionnements avec le conseil départemental sur cette opération, dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) pour l'équipe 1, du plan départemental d'insertion (PDI) et la DIRECCTE, pour l'Accompagnement Chantier Insertion (ACI), pour les équipes 1 et 2.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022 Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_12-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Le Président

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10/2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

e Prés dent

André VIOLA

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_13-DE

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

# OBJET: Chantiers d'insertion demande de subventions

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Le Président informe le conseil que les appels à projet pour les demandes de subventions 2023 pour le chantier d'insertion (Fonds Social Européen et Plan Départemental Insertion) sont en cours auprès des financeurs, ainsi que la demande d'agrément IAE, pour le remboursement des salaires des participants.

Il convient d'approuver les plans de financement prévisionnel de l'exercice 2023 pour les deux équipes à savoir :

Plan Départemental FSE (Equipe 1) Maçonnerie

Dépenses			Recettes		
Achats fournitures		5 000,00	Département FSE		50 000,00
Prestations	extérieures	79 162,00	Etat	IAE	94 658,00
(accompagnement			(rembourseme	nt	
socioprofession	mel)		salaires)		
Salaires béne	eficiaires (brut	116 424,00	Département	IAE	18 962,00

				Envoyé en préfecture le 21/10/	2022
+charges)		(remboursement salaires) CCPLM	36	Reçu en préfecture le 24/10/20 Affiché le ID : 011-200035707-20221019 966,00	
Total TTC	200 586 00	Total TTC	20	0.586.00	

Plan Départemental Insertion PDI (Equipe 2) Jardin Espace vert Second œuvre)

Dépenses		Recettes	
Achats fournitures	5 000,00	Département PDI	50 000,00
Prestations extérieures	79 162,00	Etat IAE	88 337,00
(accompagnement		(remboursement	
socioprofessionnel)		salaire)	
Salaires bénéficiaires (brut	116 424,00	Département IAE	25 282,00
+charges)		(remboursement	
		salaires)	
Dépenses directes forfaitaires	33 639,65	Participation des	10 000,00
		communes	
		CCPLM	60 606.65
Total TTC	234 225,65		234 225,65

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les plans de financement prévisionnels des deux opérations ci-dessus énoncées, de dire que les montants ci-dessus sont les montants maximums, de dire que la participation réelle de la communauté de communes sera ajustée en fonction des recettes de subventions approuvées par les financeurs et d'autoriser le Président à demander les subventions aux différents financeurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE les plans de financement prévisionnels des deux opérations ci-dessus énoncées,

DIT que les montants ci-dessus sont les montants maximums,

DIT que la participation réelle de la communauté de communes sera ajustée en fonction des recettes de subventions approuvées par les financeurs

AUTORISE le Président à demander les subventions aux différents financeurs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Andre VIOLA.

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10/2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_13-DE

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_14-DE

# **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

# **OBJET**: Chantiers d'insertion consultation prestations externes

L'An deux mille vingt deux
Le dix-neuf octobre
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,
Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LΛLΛ LΛFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Afin de pouvoir désigner un prestataire pour l'accompagnement socioprofessionnel et l'encadrement technique des chantiers d'insertion au titre des exercices 2023 à 2025, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer la procédure de marché ci-dessous évoquée, à désigner un ou plusieurs prestataires et à engager toute dépense, solliciter et recouvrer toute recette liée à cette opération.

Le montant estimatif du marché est de 170 000 € HT/an, avec une première année en tranche ferme et les années suivantes en tranches conditionnelles, soit 510 000 € HT sur 3 ans. Les marchés publics de services dont l'objet est l'insertion professionnelle de publics en difficulté relèvent de la catégorie des marchés visés par le 3° de l'article R. 2123-1 renvoyant à l'annexe 3 I du CCP (Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques65). Ils peuvent être passés en procédure adaptée quelle que soit la valeur estimée du besoin et selon les conditions prévues aux articles R. 2123-1, R.2123-2 et R. 2123-4 à R. 2123-7 du CCP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022 Affiché le

AUTORISE il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Pr ID: 011-200035707-20221019-D202210\_14-DE marché ci-dessus évoquée, à désigner un ou plusieurs prestataires et à engager toutes dépenses liées à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10/2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Le Prés dent

André VIOLA

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10 / 2022 et la publication de commune le 24/10/2022 et la publication de commune le 24/10/2022 ld.: 011-200035707-20221019-

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_01-DE



Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_15-DE

# **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

# OBJET : Recours au marché téléphonie fixe plus accessible dans le cadre de la centrale d'achat RESAH

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Par délibération du conseil communautaire du 16 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé le projet de refonte de l'architecture informatique, téléphonie, logicielle de la communauté de communes, l'adhésion et la participation à la centrale d'achat du resah, et délégué au Président la signature, la préparation, la passation, l'exécution des conventions nécessaires aux offres de services et d'investissement de la centrale d'achat du GIP RESAII.

Cette première étape franchie, il convient de poursuivre la procédure en passant dans la phase opérationnelle et d'autoriser le président à passer commande auprès du RESAII, à signer le marché "Fourniture des services opérés de télécommunication et prestations associées offre plus lot 2 et 4 et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer sans limite de montant toutes les pièces du marché et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

AUTORISE le président à passer commande auprès du RESAH, à si lo :011-200035707-20221019-D202210\_15-DE services opérés de télécommunication et prestations associées offre plus lot 2 et 4 et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer sans limite de montant toutes les pièces du marché, tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et engager les dépenses correspondantes

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Andre VIOLA.

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10/2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Le Prés dent

André VIOLA.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_16-DE

#### **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### **OBJET**: Modification statutaire réseau 11

L'An deux mille vingt deux
Le dix-neuf octobre
Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,
Sous la présidence de M. André VIOLA

<u>Date de Convocation du Conseil Communautaire</u>: treize octobre 2022 Secrétaire de séance: M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Serge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

Le Président sollicite l'avis du Conseil communautaire sur la délibération du Comité syndical du 27 septembre 2022 approuvant l'adhésion des communes de ARQUES, CASSAIGNES, COUSTAUSSA, COUSTOUGE, JONQUIERES, PEYROLLES, SERRES au Syndicat mixte RéScaul1 et approuvant des modifications statutaires.

Il précise que, conformément à cette délibération :

Les extensions du périmètre de Réseau11 aux nouvelles communes sont soumises à la procédure définie l'article L 5211-18 du CGCT

Les modifications statutaires conduisant au projet de nouveaux statuts sont régies par les dispositions de l'Article L5211-20 du CGCT

Les deux procédures supposent de recueillir l'avis des collectivités adhérentes.

Il donne lecture de la délibération de RéSeau11 et du projet de modifications statutaires.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022 Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_16-DE

Les modifications statutaires concernent ainsi :

l'« Article 1 – Constitution et dénomination » et l' « Annexe 1 – Etat des adhérents, du périmètre et champ d'intervention de RéSeau11 » qui doivent être complétés par la liste des communes nouvellement admises depuis la dernière révision statutaire de mars 2020, à savoir les communes de Bouriège, La Serpent, Roquetaillade-et-Conilhac (depuis le 01.01.2021) et Arques, Cassaignes, Coustaussa, Coustouge, Jonquières, Peyrolles, Serres (au 01.01.2023),

l'« Article 9 - Délégués des communes et collège électoral des communes » pour lequel il est proposé de remplacer l'expression « (règle d'arrondi inférieur) » par « (règle d'arrondi supérieur) » permettant une représentation légèrement élargie du Collège des Communes au sein du Comité syndical, avec un nombre de délégués passant de 9 à 11, et permettant ainsi une meilleure représentativité des nouveaux territoires entrants.

Conformément aux dispositions des articles L 5211-18 et L5211-20, il invite le Conseil communautaire à se prononcer sur ces nouvelles adhésions et ce projet de nouveaux statuts et mandate Monsieur le Président pour notifier cette décision à RéSeau11.

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré.

APPROUVE ces nouvelles adhésions et ce projet de nouveaux statuts et mandate Monsieur le Président pour notifier cette décision à RéSeau11

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Pierre CAZAL

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10/2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Andrewiola

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

ffiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_17-DE

# **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 Octobre 2022

#### OBJET: Petite ville de demain autorisation de signature de la convention d'adhésion

L'An deux mille vingt deux

Le dix-neuf octobre

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Sur le site salle polyvalente de PLAVILLA,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire: treize octobre 2022

Secrétaire de séance : M Pierre CAZAL

Présents: Loïc ALBERT, Francis ANDRIEU, Brice ASENCIO, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Maryse LALA-LAFFONT, Éric LANNES, Pascal LECLERCQ, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Gilles PORTES, Max RICARD, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Pierre VIDAL, Richard VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Didicr ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Thicrry CADENAT, Scrge CAZENAVE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Dominique FROMILIIAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Olivier JULLIN, Catherine LASSALLE, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

Ayant donné pouvoir : Éric MISSE à André CATHALA, Pascale RASTOUIL à Claudie FAUCON MEJEAN

La commune de Bram a souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain selon les termes de la convention d'adhésion en date du 28 avril 2021.

Le programme Petites Villes de Demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service "surmesure" mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026: État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La commune de Bram et la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) sont lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) national en faveur de la revitalisation des "centres bourgs".

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la convention pet Président à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022 Reçu en préfecture le 24/10/2022 Affiché le

ID: 011-200035707-20221019-D202210\_17-DE

# LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention petite ville demain et d'autoriser le Président à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Δ

Pierre CAZAI

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 21/10/2022 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 24/10/2022

Le Prés dent

André VIOLA.